

Atelier Parisien d'Urbanisme

**RECONVERSION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

*104 - 108 rue d'Aubervilliers  
PARIS 19<sup>e</sup> Arrondissement*

**RAPPORT D'ÉTAPE**

JUIN 2000

## SOMMAIRE

PLAN DE SITUATION	3
<b>INTRODUCTION : LA MÉTHODE D'APPROCHE UTILISÉE</b>	<b>4</b>
<b>I. LE SITE</b>	<b>7</b>
<b>I.1. Le contexte</b>	
<b>I.2. La desserte</b>	
<b>I.3. Les bâtiments</b>	
I.3.1. Organisation et surfaces	
I.3.2. Contraintes légales : l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques:	
I.3.3. Etat actuel des constructions	
I.3.4. Occupation actuelle	
<b>II. LES OBJECTIFS</b>	<b>9</b>
<b>III. ESQUISSE DU PROGRAMME DE RECONVERSION</b>	<b>10</b>
<b>III.1. Sur le programme et le financement</b>	
<b>III.2. Sur le mode de gestion</b>	
<b>III.3. Esquisse du programme</b>	
<b>IV. UTILISATION TEMPORAIRE DES LOCAUX</b>	<b>14</b>
<b>Annexe 1 :</b> Photos	
<b>Annexe 2 :</b> Fabrique des Arts et des Spectacles Programme indicatif : tableau des surfaces et plans	
<b>Annexe 3 :</b> Extrait du dossier d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques	
DRAC Ile de France – CRMH 1996	

104, rue d'Aubervilliers 75019  
( ancien bâtiment des Pompes Funèbres )

PLAN DE SITUATION



## INTRODUCTION : LA MÉTHODE D'APPROCHE UTILISÉE

L'ensemble immobilier situé 104 rue d'Aubervilliers, propriété de la Ville de Paris est unique par son caractère, emblématique de l'architecture industrielle du XIXe siècle, et par ses dimensions. Construit par la Ville en 1875 pour le Service des Pompes funèbres, il n'est plus affecté à cette fonction.

L'ampleur des espaces, l'architecture remarquable des grandes halles, tout justifie de conserver, de mettre en valeur, de restaurer et d'utiliser au mieux ce lieu sans le dénaturer.

Il est en outre protégé par une inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis janvier 1997.

Son maintien pose la question de sa fonction future et de la mise en place de sa reconversion.

### Le déroulement des études

Après un état des lieux qui a permis de bien connaître chacun des espaces et d'analyser ses capacités et une étude patrimoniale menée par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, la recherche des nouveaux usages possibles a, dans un premier temps, été menée sous tous azimuts sans exclure aucune piste.

Ainsi ont été explorées aussi bien les recherches d'institutions publiques pour la création ou le relogement de grands équipements publics, que certains projets commerciaux que cet ensemble inspirait à des promoteurs privés.

Afin de disposer de scénarios plus contrastés de réutilisation incluant des éléments financiers, parallèlement aux études de faisabilité menées par des promoteurs privés, une étude a été réalisée à la demande de l'APUR par la société « Capitale et développements » à la fin de l'année 1998.

Les conclusions suivantes en ont été tirées:

- La réutilisation de cet ensemble ne peut se faire sans une mise à niveau du clos et du couvert par le propriétaire, ceci supposant un investissement de l'ordre de 40 MF hors taxes (50 MF TTC).

Une partie de ces dépenses élevées résulte des contraintes dues au caractère historique du bâtiment.

- L'économie générale des projets de réutilisation des bâtiments sera meilleure si le projet reste proche des espaces existants et transforme le moins possible les niveaux de planchers actuels. Autrement dit, le surcoût d'une restructuration lourde ne serait pas, et de loin, compensé par un surcroît de recettes, compte tenu de la configuration des bâtiments, de leur caractère et de leur localisation.

- Trouver un concessionnaire pour gérer cet ensemble implique d'entreprendre des actions volontaristes, de définir un thème d'utilisation, puis une méthode de recherche de preneurs ; cela implique aussi d'être ouvert à un montage financier admettant un retour sur investissement à 10 ans au moins.

Une orientation pour la réutilisation du site a ensuite été dégagée à partir des besoins exprimés par la Direction des Affaires Culturelles et de certains autres programmes envisagés.

La création d'« **un lieu de production, de création et de répétition de manifestations et spectacles artistiques et culturels** ».

Le Maire de Paris a annoncé le 11 mai 1999 l'étude de ce projet.

Après les premiers échanges avec les services du Conseil Régional de l'Ile de France et de l'Etat, ce projet a été inscrit au contrat de plan Etat – Région Ile de France 2000-2006, avec un crédit de 36 MF.

\* \* \*

Le présent rapport d'étape rassemble :

- une description du site ;
- un rappel des objectifs ;
- une esquisse de programme tenant compte des caractéristiques des bâtiments;
- des informations concernant les modes de gestion possibles.

Ces éléments, qu'il faudra encore compléter et amender, sont destinés à servir de support pour l'élaboration d'un projet – technique, administratif et financier – par la Ville de Paris et ses partenaires.

## **I. LE SITE**

### **I.1. Le contexte**

L'établissement central des Pompes Funèbres de Paris, construction en 1874, est un ensemble composé de plusieurs bâtiments situés sur une grande parcelle traversante de 15 724 m<sup>2</sup> entre la rue d'Aubervilliers et la rue Curial, à l'extrême Ouest du XIX<sup>ème</sup> Arrondissement, face au réseau ferré de la gare de l'Est, dans un secteur de la capitale encore peu urbanisé il y a plus d'un siècle.

Aujourd'hui, cet ensemble est situé dans un quartier à dominante résidentielle essentiellement occupé par des immeubles de faubourgs de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début de ce siècle et, surtout, par des ensembles de logements sociaux édifiés il y a vingt à trente ans, pour la plupart sur des terrains antérieurement occupés par des usines et des entrepôts.

Cette parcelle est assez éloignée des pôles d'attraction économique et culturelle de l'arrondissement que sont la rue de Flandre, l'avenue Jean Jaurès, le Bassin de la Villette et le Parc de la Villette et plus loin encore du centre de Paris.

Cependant, les terrains SNCF, qui bordent la rue d'Aubervilliers à l'ouest, aujourd'hui occupées par des entrepôts, verront, sans doute, dans les années à venir, leur usage changer, au moins dans la partie sud. La création d'un nouveau jardin sur ces terrains est, en effet, à l'étude.

### **I.2. La desserte**

Le site est desservi par la station de métro « Riquet » située à 300 m de son entrée par la rue Curial et à 500 m de son entrée principale, rue d'Aubervilliers. La station « Stalingrad », carrefour de 3 lignes de métro, est située à 700m de l'entrée par la rue d'Aubervilliers.

L'accès routier au site est correct par la rue d'Aubervilliers et la rue Curial. Toutefois ces itinéraires sont à l'écart des pôles commerciaux et des itinéraires de promenade.

### **I.3. Les bâtiments**

#### **I.3.1. Organisation et surfaces (Cf. plan page 7 et photos en annexe 1)**

Le site comprend plusieurs corps de bâtiments qui se succèdent depuis la rue d'Aubervilliers jusqu'à la rue Curial.

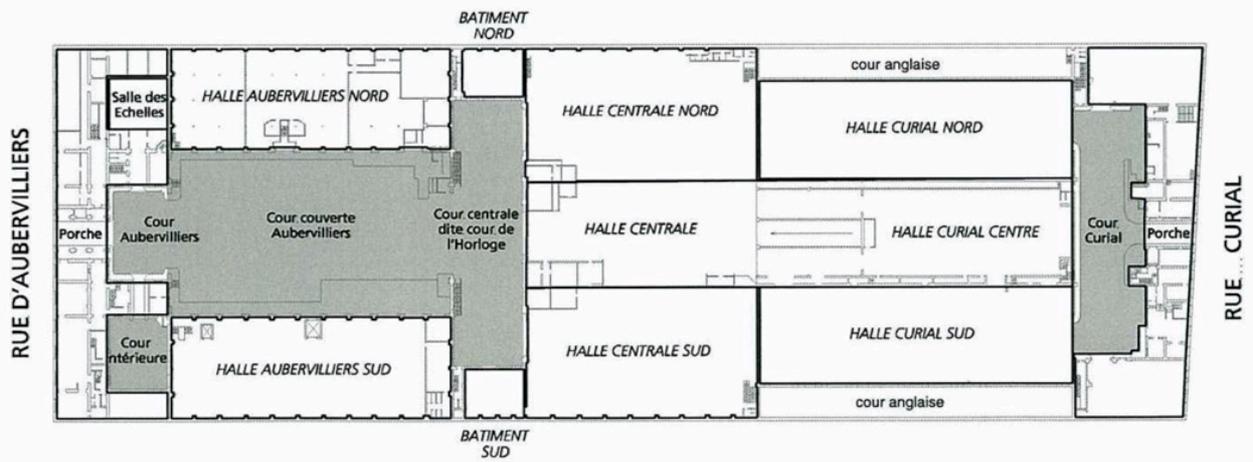
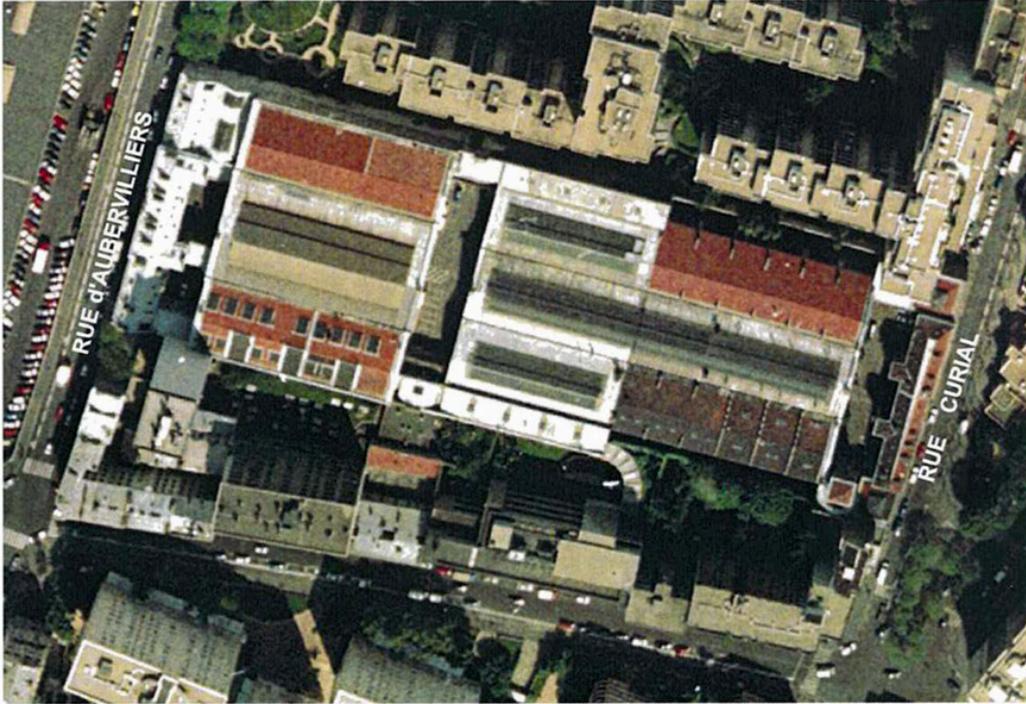
Un premier bâtiment en pierre de trois niveaux, d'une surface de planchers de 2820 m<sup>2</sup>, à usage de bureaux et de logements, borde la rue d'Aubervilliers. Il est percé d'un porche central qui donne accès à la première cour.

Cette première cour dessert:

- dans l'axe de l'entrée, une grande cour couverte d'une verrière, d'une superficie de 1700 m<sup>2</sup>, encadrée par 2 halles secondaires à usage d'ateliers sur 2 niveaux, soit pour chaque halle 2200 m<sup>2</sup> de plancher (1100m<sup>2</sup> par niveau),
- au nord une partie en retour du bâtiment sur rue à usage d'ateliers,
- au sud une deuxième cour, petite et carrée, qui dessert une autre partie en retour du bâtiment sur rue à usage de bureaux, de logements et des garages en rez-de-chaussée.

**104, rue d'Aubervilliers 75019**

( ancien bâtiment des Pompes Funèbres )



Dans le prolongement de la grande cour couverte, une deuxième cour (cour centrale) dessert :

- au sud et au nord, deux bâtiments en brique à usage de bureaux, soit une surface de planchers de 840 m<sup>2</sup>,

- dans l'axe du terrain, une deuxième halle couverte par une verrière qui donne accès par une trémie aux anciennes écuries situées en sous-sol. Cette halle est encadrée par deux séries de deux halles, la surface totale de plancher de ces trois halles est de 9740 m<sup>2</sup>.

Ces halles parallèles aboutissent sur une troisième cour (cour Curial). Celle-ci est également desservie par un porche qui débouche rue Curial.

Cette troisième cour dessert également: au nord et au sud et le long de la rue Curial, des bâtiments en maçonnerie et en brique à usage de logements et de bureaux, soit une surface de plancher de 1900 m<sup>2</sup>.

Deux sous-sols situés sous les deux séries de halles, présentent des caractères tout à fait originaux.

Le premier, côté rue d'Aubervilliers, anciennement à usage de stockage des cercueils, accessible par des escaliers et des monte-charges depuis la cour couverte, est une vaste salle hypostyle de 3900 m<sup>2</sup>.

Le deuxième, côté rue Curial, à usage d'écuries est accessible à partir d'une rampe centrale. Sa surface est de 3660 m<sup>2</sup>. Il est éclairé par deux vastes cours anglaises, au nord et au sud.

L'ensemble des bâtiments et des halles est conçu dans la plus pure tradition de l'architecture industrielle et publique de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

La diversité des espaces (cours couvertes, cours à ciel ouvert, halles fermées recoupées ou non de planchers intermédiaires, immeubles de bureaux et de logements classiques, sous-sols éclairés et sous-sols obscurs) et la composition générale des édifices sont des qualités importantes de cet ensemble.

Le projet de réutilisation de ce lieu devra naturellement tenir compte de la composition et des caractéristiques des différents éléments.

En particulier, si l'on veut implanter plusieurs programmes distincts, un seul type de découpage de l'ensemble immobilier paraît facilement envisageable. Il consiste à séparer deux parties, ouest et est, perpendiculairement au grand axe du terrain ; l'une serait accessible rue d'Aubervilliers et comprendrait les trois premières halles; la deuxième, accessible depuis la rue Curial, comprendrait la deuxième série de trois halles. Toutefois, ce découpage rend difficile la desserte des bâtiments situés au centre de la parcelle et complique la circulation des véhicules et l'accessibilité des pompiers aux bâtiments enclavés.

Dans tous les cas il est nécessaire de préserver la perception du grand axe de composition.

### I.3.2. Contraintes légales : l'inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (Cf. annexe 3) :

Par arrêté du 21 janvier 1997, les façades, toitures, halles et cours ont été inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Cette inscription a pour conséquences:

- l'obligation de permis de construire pour tous les types de travaux et l'accord du Ministère de la Culture sur les travaux projetés;
- la possibilité d'octroi de subventions par l'Etat pour les travaux d'entretien et de restauration des parties inscrites (maximum théorique 40% du coût des travaux, mais ce chiffre est tout à fait incertain pour un monument inscrit).

### I.3.3. Etat actuel des constructions

L'état des constructions a été analysé dans le dossier de diagnostic établi par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture. Toutefois cette étude ne comprenait pas l'analyse des structures métalliques et de la portance des planchers.

Un bureau d'études spécialisé dans le diagnostic des constructions anciennes doit réaliser prochainement une plus étude complète, ce qui permettra de mieux appréhender les coûts de rénovation du clos et du couvert ainsi que les coûts des aménagements intérieurs.

### I.3.4. Occupation actuelle

Le bâtiment est actuellement occupé très partiellement par des services ou des concessionnaires de la Ville de Paris. 90% des surfaces sont libres de toute occupation (en juin 2000).

## **II. LES OBJECTIFS**

Dans le prolongement des orientations et des analyses précédentes, les objectifs relatifs aux bâtiments et aux programmes peuvent être résumés comme suit:

- ***Réutiliser le bâtiment rapidement*** afin d'éviter sa dégradation progressive (entraînée par une vacance prolongée des locaux) et des frais de gardiennage et d'entretien très importants (en 1999 : 5MF de travaux d'urgence ont été réalisés essentiellement pour la mise hors d'eau des halles),
- ***Conforter le caractère architectural, en particulier les volumes des grandes halles*** en utilisant les espaces au plus près de leur configuration actuelle ;
- ***Répondre aux besoins d'espaces de préparation et de répétition des manifestations et spectacles*** qui existent à Paris ;
- ***Garder le rôle de lieu de travail, amener une population nouvelle d'usagers permanents du bâtiment*** dans un quartier essentiellement résidentiel dans lequel peu de gens viennent pour travailler,
- ***Faire que ce lieu devienne un élément de valorisation du quartier.*** Ce lieu, bien qu'excentré, doit devenir attractif et avoir un effet positif sur la vie du secteur ouest du XIX<sup>e</sup> Arrondissement.
- ***Développer un programme qui ne soit pas concurrent des deux grands centres d'attraction voisins - Le Parc et le Bassin de la Villette - et des salles de spectacles de Paris,*** mais qui puisse leur être complémentaire et vivre en synergie avec eux.

Le montage opérationnel et le mode de gestion devront contribuer à répondre à ces objectifs, en assurant la pérennité dans le temps des nouvelles activités et un équilibre économique satisfaisant pour la Ville de Paris et ses partenaires.

### III. ESQUISSE DU PROGRAMME DE RECONVERSION

Les objectifs, définis ci-dessus, se traduiront notamment à travers un programme de réutilisation, un cahier des charges architectural et un dispositif de gestion, ces trois aspects étant complémentaires.

Le cahier des charges architectural est déjà très cadré par l'inscription des bâtiments sur l'ISMH. Il sera précisé le moment venu en concertation avec les services du Ministère de la Culture en charge de la protection du patrimoine.

Le programme et le mode de gestion de cet ensemble appellent, au stade actuel, les quelques commentaires qui suivent.

#### III.1. Sur le programme et le financement

Le programme de reconversion a été d'abord esquissé sur la base de plusieurs études :

- L'étude de « Capitales et Développements »,
- Des études de faisabilités effectuées à l'initiative d'utilisateurs potentiels, en particulier d'un investisseur privé,
- Une étude des besoins en locaux pour le travail des compagnies, des troupes et des orchestres réalisée par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris,
- Une étude sur les prix de location des studios et salles de répétition dans Paris menée par l'APUR.

De ces études ont été tirées les conclusions suivantes :

- Les qualités architecturales et l'ampleur de cet ensemble sont attractives mais l'importance des travaux de restauration suscite des craintes.
- Un programme de studios de travail et de salles de répétition pour les professionnels du théâtre, de la danse et de la musique apparaît bien adapté à la configuration des locaux et aux besoins actuels des compagnies et des orchestres. Mais un tel programme public aurait un coût de fonctionnement important. Il paraît intéressant, au plan financier comme au plan du contenu global du projet, de reprendre certaines propositions visant à réserver une partie des locaux pour un programme commercial, restant dans le domaine de la culture, qui pourrait fonctionner en synergie avec le regroupement de professionnels du monde des arts et des spectacles.
- Dans tous les cas, il faudra admettre un retour sur investissement supérieur à dix ans.
- La gestion de cet ensemble pour l'usage des professions culturelles peut être imaginée avec un pilotage du secteur public et la mise en place d'une gestion déléguée. La gestion des espaces commerciaux devrait être alors totalement dissociée de la partie « lieu de production des spectacles » juridiquement et financièrement et, autant que possible, spatialement.
- L'investissement nécessaire pour l'aménagement intérieur des locaux et la mise aux normes de sécurité ne seront pris en charge par un gestionnaire privé que s'il dispose de garanties suffisantes de la part de la Ville. Celles ci peuvent prendre différentes formes, par exemple: des subventions publiques pour l'aménagement intérieur des locaux ;

l'assurance d'un certain taux de remplissage des locaux ; la possibilité de location aux conditions du marché de certains studios, dans le domaine de l'audiovisuel notamment ; la possibilité d'implanter des activités commerciales comme une cafétéria et/ou un restaurant ; une durée de convention suffisante pour permettre un amortissement crédible des investissements.

- Les études et travaux d'aménagement sont estimés, à ce jour, à environ 110 MFHT, (à 10% près en plus ou en moins selon le niveau technique des installations et des matériels).
- A ce niveau de dépenses, trouver un gestionnaire de ce lieu implique sans doute le financement public des travaux de mise à niveau du clos et du couvert. Ces travaux sont estimés, en l'état actuel des études à 40 MF HT environ.

### **III.2. Sur le mode de gestion**

Compte tenu de la configuration des locaux et des programmes, il paraît nécessaire de faire appel à un gestionnaire unique pour l'ensemble des locaux réservés à l'usage des professions de la culture et des arts.

Deux modes de gestion ont été envisagés dans cette perspective: une concession d'occupation domaniale et une délégation de service public.

#### Concession d'occupation domaniale

La Ville finance la restauration du clos et du couvert et concède un bâtiment en bon état, à charge pour le gestionnaire de réaliser les aménagements intérieurs et la mise aux normes de sécurité induite par ses nouveaux usages.

Dans ce cas, il n'y a pas de partenariat entre la Ville de Paris et le gestionnaire. Les tarifs de location sont libres ; les activités qui se déroulent dans le lieu sont définies par le seul concessionnaire et la Ville n'a qu'un droit de regard général sur l'utilisation réelle des locaux. Cette solution présente plus de risques pour le gestionnaire car le financement de tous les aménagements intérieurs est à sa charge, sans subvention au-delà du clos et du couvert, et la Ville ne peut lui garantir une part du remplissage des locaux. La Ville est d'une certaine façon dégagée des contraintes de gestion de l'ensemble.

Cette solution ne rend pas nécessaire l'établissement d'un découpage juridique entre la partie consacrée aux locaux de répétition et préparation des spectacles et la partie commerciale.

Pour la Ville, cette solution ne permet pas un contrôle réel sur l'affectation des locaux, ni sur les prix de location pratiqués, le cadre de la concession d'occupation domaniale supposant de laisser une marge de manœuvre importante au gestionnaire.

Pour ces mêmes raisons, un partenariat avec d'autres institutions publiques apparaît difficile à mettre en place.

Compte tenu des objectifs visés et des coûts prévisibles, cette solution risque de se révéler mal adaptée.

#### Délégation de Service Public

La Ville est partenaire du gestionnaire de l'ensemble de la partie culturelle sur la base d'une convention précise qui fixe les missions du gestionnaire, définit les tarifs de location et peut également comprendre un planning annuel d'utilisation d'une partie au moins des locaux pour les compagnies subventionnées.

Il semble précisément que la demande au gestionnaire, par la Ville, d'un prix plafond pour les loyers entraîne la mise en œuvre d'une DSP.

L'inscription dans le contrat de plan Etat – Région s'inscrit d'ailleurs mieux dans ce type de montage financier et de mode de gestion.

la DSP ne s'applique qu'aux espaces de répétition et préparation des manifestations et spectacles et non aux surfaces commerciales qui font l'objet d'une concession d'occupation domaniale et d'un appel à candidature distinct.

Ce dispositif paraît mieux adapté au partenariat entre la Ville et d'autres institutions. Elle exprime aussi une plus large diversité dans l'utilisation du site et son ouverture au quartier.

### **III.3. Esquisse du programme (Cf. plans en annexe 1)**

A partir des besoins des professionnels, recensés par la DAC, un travail commun a été mené par l'APUR et la DAC pour esquisser un programme adapté aux caractéristiques réelles des bâtiments. Ce programme a également pris en compte le souci d'un découpage crédible entre la zone affectée aux activités « commerciales » et les locaux de production et de répétition des spectacles.

Sur cette base, le programme futur pourrait comprendre les espaces suivants, classés par activité:

#### Danse :

- 3 grandes salles de répétition de danse de 300 m<sup>2</sup> chacune avec de 5m au moins de hauteur sous plafond
- 7 studios de taille moyennes, de 120 à 150 m<sup>2</sup> avec 5m au moins de hauteur sous plafond

#### Théâtre :

- 1 grande salle de répétition de 500m<sup>2</sup> avec 7m au moins de hauteur sous plafond,
- 5 à 8 salles de répétition de 100 à 130 m<sup>2</sup>

#### Musique

- 2 grandes salles de répétition d'orchestre symphonique de 500m<sup>2</sup>, avec 5m au moins de hauteur sous plafond
- 2 salles de répétition moyennes de 120m<sup>2</sup> à 150 m<sup>2</sup> avec 3,5 à 4m sous plafond
- 4 petites salles de répétition de 50m<sup>2</sup>
- 6 à 12 studios de musique amplifiée de 50 m<sup>2</sup> chacun
- 10 ateliers de travail pour musiciens de 30 m<sup>2</sup> environ

#### Studios polyvalents

- 3 grands studios de 500 m<sup>2</sup> chacun avec 11m de hauteur sous plafond avec régies, gril et matériel audio visuel

### Divers

- 8 ateliers d'écrivains de 20 à 30 m<sup>2</sup> chacun
- des chambres pour les compagnies en résidence (à définir par le gestionnaire en fonction des locaux disponibles dans les bâtiments sur rue)
- des bureaux pour le travail administratif des compagnies (à définir par le gestionnaire en fonction des locaux disponibles dans les bâtiments sur rue)
- des équipements communs, d'accueil et de services dont un foyer, bar, lieu de restauration
- un parking en sous-sol de 60 places au moins (cf. : paragraphe ci-après sur le stationnement)

Le programme ci-dessus, avec ses annexes (vestiaires, rangements, circulations...) occupe environ 70% des locaux disponibles. (Cf. tableau en annexe). Il s'agit d'une première proposition qui peut être encore soumise à discussion et amendements.

### Le programme commercial

La partie commerciale pourrait occuper 3000 à 3500 m<sup>2</sup> (ces surfaces s'entendent y compris les surfaces de stockage, les bureaux et tous les services). Elle serait située en bordure immédiate de la rue Curial, de manière à être la plus proche possible des stations de métro Riquet et Crimée et de l'avenue de Flandre, voie principale du secteur et axe commercial important. Elle occuperait la partie sud du bâtiment situé en bordure de la rue Curial et la halle Sud située immédiatement derrière (cf. plans en annexe 1).

Compte tenu de la configuration des lieux, aucune surface de parking ne pourra être aménagée au sol en sous-sol. Par contre, une aire de livraison pourrait être créée hors de l'emprise de la voie publique.

### Le stationnement et la distribution intérieure

Les programmes tels qu'ils sont définis ci-dessus supposent pour leur bon fonctionnement, que des places de stationnement puissent être trouvées à l'intérieur de la parcelle et que les livraisons puissent être assurées hors voies publiques, aussi bien pour le fonctionnement des salles de répétition que des commerces.

Pour respecter globalement les normes du Plan d'Occupation des Sols (1), le sous-sol situé sous les halles et la cour centrale côté rue d'Aubervilliers – ancien entrepôt de stockage des cercueils – pourrait être transformé en zone de stationnement pour l'ensemble des utilisateurs. Il serait accessible depuis la rue d'Aubervilliers pour les véhicules et depuis les cours intérieures pour les piétons et les matériels.

La configuration de ce sous-sol permet de réserver plus de 3000m<sup>2</sup> à un parc de stationnement automobile et de disposer en plus de zones de livraison et de stockage desservies par monte-charge. On peut ainsi envisager de garer environ 70 véhicules sans modification de la structure porteuse.

---

(1) *Le POS fixe, en zone UH, les pourcentages minimum suivants pour les surfaces des aires de stationnement:*

*Etablissements commerciaux : 20% de la SHON,*

*Équipements d'enseignement, équipements culturels : 10% de la SHON,*

*Artisanat et activités : 15% de la SHON.*

Pour assurer les livraisons de matériel et de marchandises et pour rendre les façades intérieures accessibles aux véhicules de pompiers, la cour couverte qui ouvre du côté de la rue d'Aubervilliers, la cour centrale et les deux halles centrales Curial seraient accessibles aux véhicules ainsi que toutes les cours intérieures. Le dispositif d'accès actuel serait donc conservé. Enfin, les camions livrant des instruments de musique, des décors, des matériels divers pourraient accéder directement dans les grands studios polyvalents situés dans les halles Nord et Sud accessibles par la cour centrale dite « cour de l'horloge ».

En première analyse, ces aires de stationnement devraient être gérées prioritairement par le gestionnaire ou le délégataire de la « Fabrique » pour ses besoins, quitte à ce que certaines places soient concédées aux commerçants. Ce point sera précisé dans les cahiers des charges de concession ou de délégation.

#### **IV. UTILISATION TEMPORAIRE DES LOCAUX**

Afin de répondre à une demande des Sapeurs Pompiers de Paris, qui doivent déménager temporairement de la caserne de Château Landon, dans le Xe Arrondissement, une partie des bâtiments du 104 rue d'Aubervilliers leur est affectée pour 2 à 3 ans. Il s'agit du bâtiment situé le long de la rue d'Aubervilliers et des 4 travées mitoyennes situées au rez-de-chaussée de la halle Nord ouvrant sur la cour couverte. La cour couverte elle-même servira à garer les véhicules.

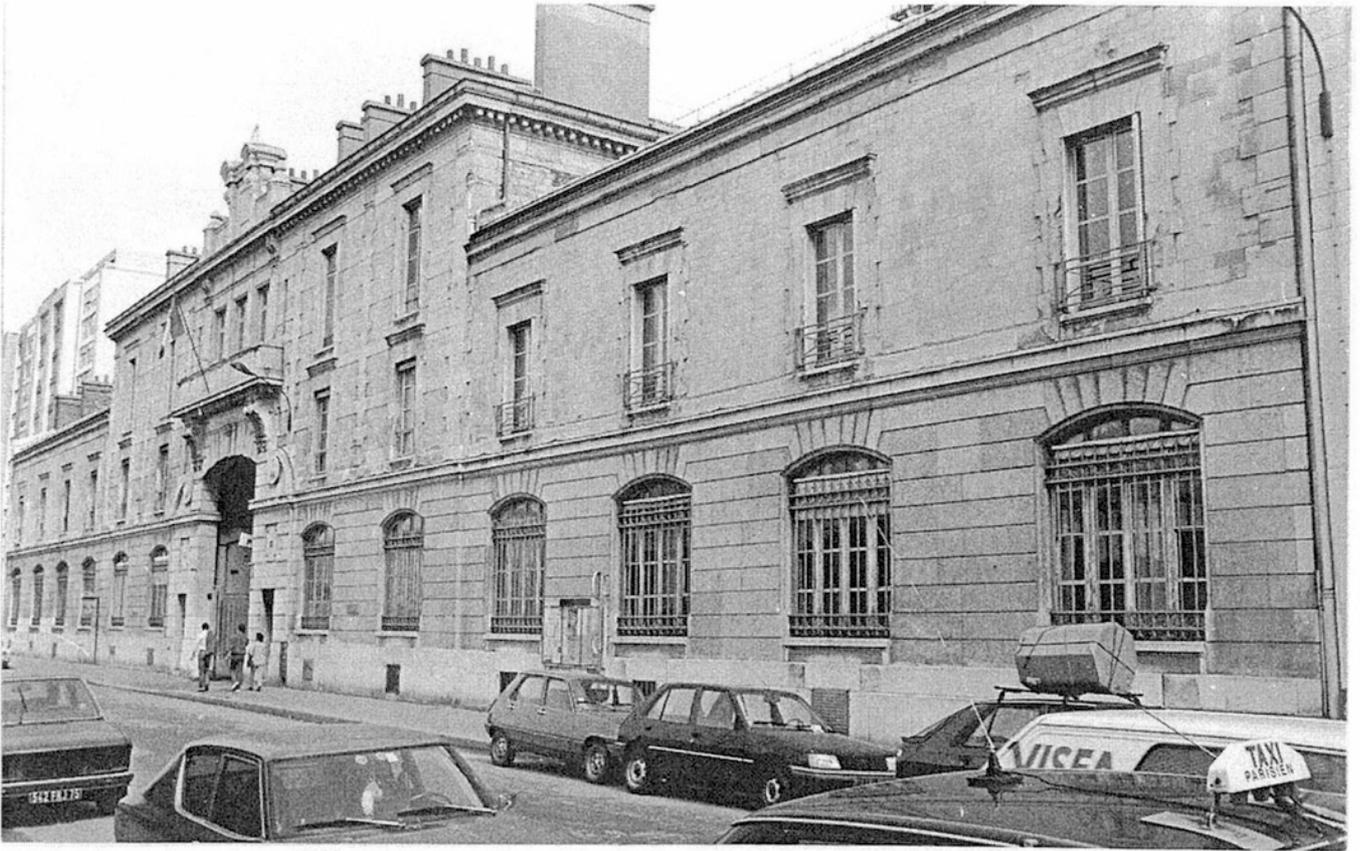
Compte tenu des délais de mise en œuvre du programme de reconversion prévisible à ce stade des études, cette occupation provisoire ne devrait pas poser pas de problème majeur pour les futurs travaux. Elle peut cependant conduire à engager les travaux dans les parties situées à l'Est de la cour centrale.

Cette occupation temporaire a l'avantage de permettre une bonne surveillance des bâtiments et le démarrage de travaux d'entretien.

Elle n'interdit pas, en outre, d'autres occupations temporaires dans le reste de l'édifice.

**ANNEXE 1**

**Photos**



104 Rue d'Aubervilliers  
Façade principale



Cour couverte



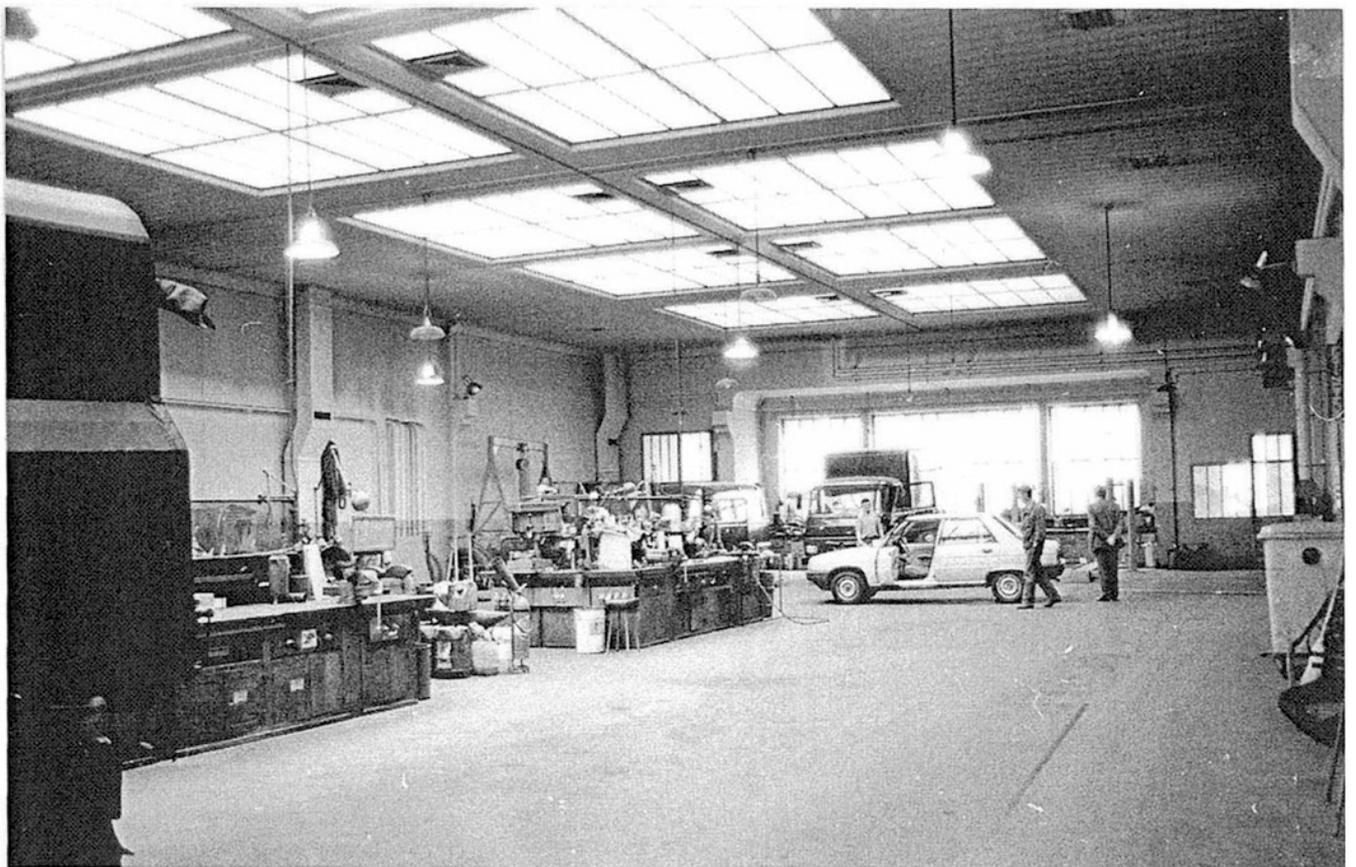
Cour centrale



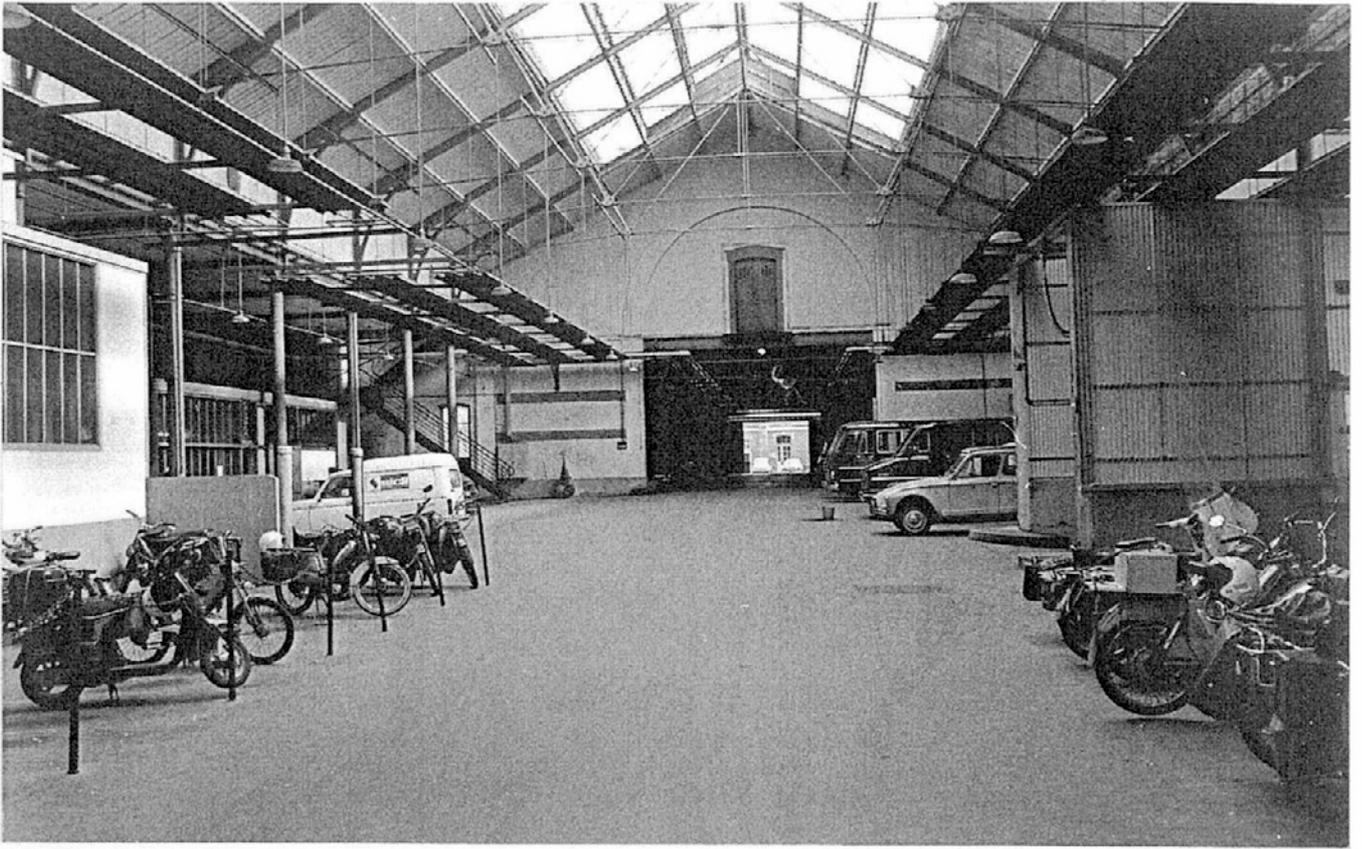
Halle centrale Curial, partie ouest, rampe d'accès aux écuries



Halle centrale Curial, partie ouest,



Halle centrale Curial, partie Est,



Halle Nord Curial



Halle Sud Curial

**ANNEXE 2**

**Fabrique des Arts et des Spectacles**

**Programme indicatif : tableau des surfaces et plans**

# 104 Rue d'Aubervilliers 75019 – La fabrique des arts et des spectacles

## Programme indicatif

Parcelle: 71,320 m x 220,430 m = 15 721,06 m<sup>2</sup>

	Type	Equipement technique	Surface utile/salle	Annexes Vestiaire + rangement	Nombre	TOTAL
DANSE	Grand studio	Salle sans poteaux ; HSP min.: 7m Planchers à doubles lambourdes en frêne, barres de danse, miroirs; lumière naturelle homogène, nouvelles technologies vestiaire/douches	300 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup>	3	1050 m <sup>2</sup>
	Studio moyen	Salle sans poteaux ; HSP min.: 7m Planchers à doubles lambourdes en frêne, barres de danse, miroirs; lumière naturelle homogène ; vestiaire/douches	130 m <sup>2</sup>	40 m <sup>2</sup>	7	1190 m <sup>2</sup>
						<b>2240 m<sup>2</sup></b>
THEATRE	Grand studio	Gril, régie son et lumière, isolation phonique, HSPmin.: 7 m rangement de décors, vestiaires/douches	500 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>	1	600 m <sup>2</sup>
	Studio moyen	Gril, régie son et lumière, isolation phonique, HSP min.: 7m nouvelles technologies (2) ; rangement de décors, vestiaire/douches	110 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	5 à 8	700 à 1120 m <sup>2</sup>
						<b>1300 à 1720 m<sup>2</sup></b>
MUSIQUE	Salle d'orchestre symphonique	Lumière naturelle, sans poteaux, isolation phonique et traitement acoustique, gradins pour 100 places; régie son et nouvelles technologies. Vestiaire, rangement d'instruments, loges	400 m <sup>2</sup>	200m <sup>2</sup>	2	1200 m <sup>2</sup>
	Salle moyenne	Isolation phonique et traitement acoustique, gradins pour 100 places. Rangement, régie son , mixage	130 m <sup>2</sup>	80 m <sup>2</sup>	2	420 m <sup>2</sup>
	Petite salle	Isolation phonique, traitement acoustique,	50 m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup>	4	240 m <sup>2</sup>
	musique amplifiée	Isolation phonique, traitement acoustique Régie son, mixage, nouvelles technologies	50 m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup>	6 à 12	330 m <sup>2</sup> à 660 m <sup>2</sup>
	individuels	Isolation phonique, traitement acoustique, Sanitaires, rangement,	30 m <sup>2</sup>		10	300 m <sup>2</sup>
						<b>2490 m<sup>2</sup> à 2820 m<sup>2</sup></b>

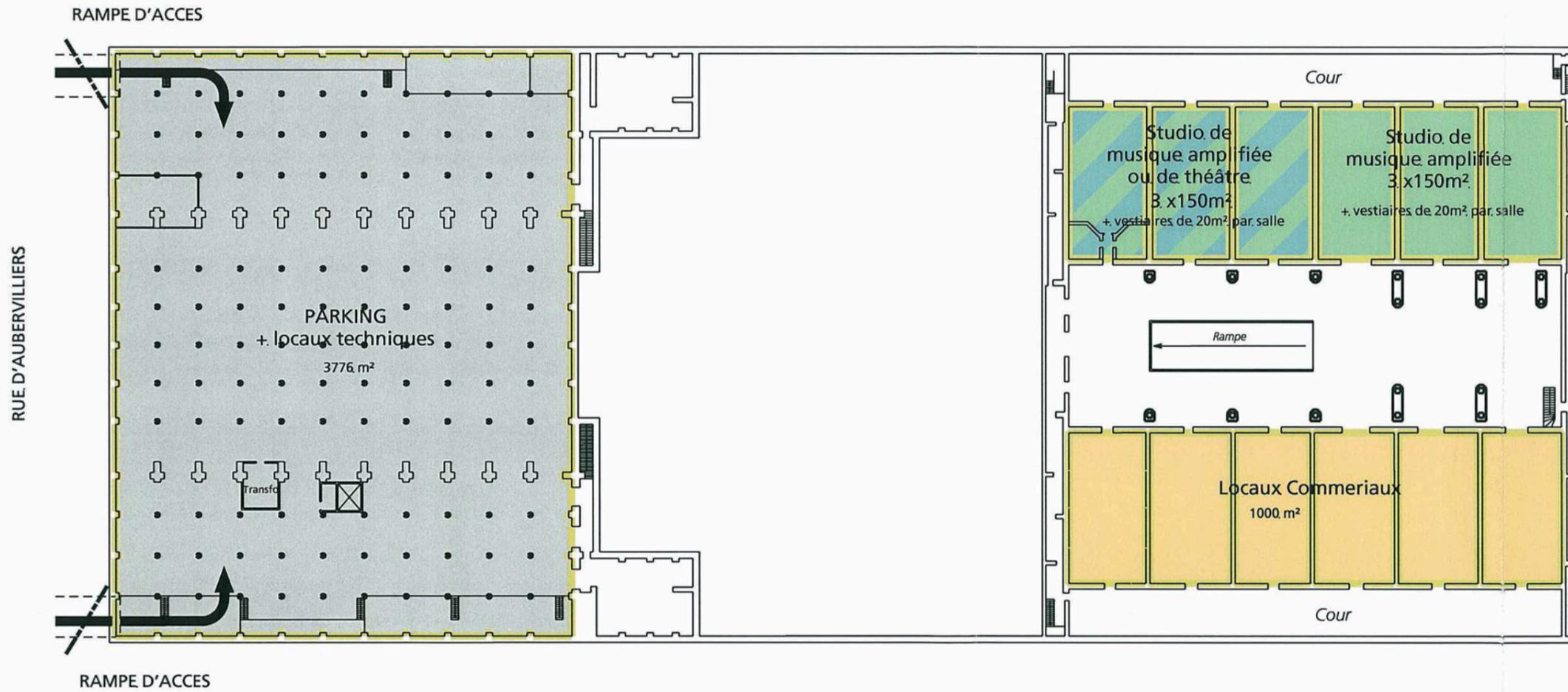
<b>STUDIO POLYVALENT</b>	Grand studio, enregistrement, tournage,	Gril, régie son et lumière, mixage, plancher sur simples lambourdes de frêne, gradins pour 200 personnes possible par praticables, HSP : 11m nouvelles technologies, montage de décor Vestiaire/douches, loges	500 m <sup>2</sup>	130 m <sup>2</sup>	3	1890 m <sup>2</sup>
						<b>1890 m<sup>2</sup></b>
<b>ATELIERS D'ECRIVAINS</b>	Individuels	Studio d'habitation, cuisine salle de bains	40 m <sup>2</sup>		8	320 m <sup>2</sup>
<b>RESIDENCE</b>	Chambres affectées aux compagnies	Avec salle de bains, et cuisine commune à plusieurs chambres	20 m <sup>2</sup>		10	200 m <sup>2</sup>
<b>BUREAUX</b>	Affectés aux compagnies <i>ou</i> aux orchestres durant leur séjour	banalisés	30 m <sup>2</sup>		20	600 m <sup>2</sup>
<b>LOCAUX de GESTION</b>	Gestion du centre et documentation	10 bureaux de 20 m <sup>2</sup> et une salle de documentation et réunion de 100 m <sup>2</sup>	300 m <sup>2</sup>			300 m <sup>2</sup>
	Logements de fonction	Notamment pour le gardien	100 m <sup>2</sup>		2	200 m <sup>2</sup>
<b>SERVICES ET EQUIPEMENTS COMMUNS</b>	Cafétéria, bar, restauration, foyer	Avec cuisine et annexes ( stockage, frigo...)	700 m <sup>2</sup>		300 m <sup>2</sup>	1000 m <sup>2</sup>
	foyer-cafétéria pour studios de musique.	Avec cuisines et réserves	120 m <sup>2</sup>			120 m <sup>2</sup>
	Lieux d'accueil des compagnies	Accueil, services aux compagnies, expositions temporaires	400 m <sup>2</sup>			400 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL ( indicatif des surfaces utiles hors circulations et services communs)</b>						<b>11390 m<sup>2</sup></b>
	Parking Sous sol					3770 m <sup>2</sup>

<b>COMMERCES</b>						<b>3500 m<sup>2</sup></b>
------------------	--	--	--	--	--	---------------------------

104, rue d'Aubervilliers 75019  
 ( ancien bâtiment des Pompes Funèbres )

ESQUISSE DE PROGRAMME

Fabrique des Arts et Spectacles "projet"  
 PLAN DU SOUS SOL



Locaux pour les Arts et Spectacles

- |   |   |
|---|---|
|  Musique |  Divers<br>( locaux de services,<br>administration, ateliers ... ) |
|  Danse   |  Cafétéria   |
|  Théâtre |   |

Autres

- |   |
|---|
|  Bureaux |
|---|

0 5m 25m

Mai 2000  
 apur  
 fond de plan DPA

104, rue d'Aubervilliers 75019  
 ( ancien bâtiment des Pompes Funèbres )

ESQUISSE DE PROGRAMME

Fabrique des Arts et Spectacles "projet"  
 PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



HALLE SUD AUBERVILLIERS: MUSIQUE

2 salles de musiques de 150m<sup>2</sup>= 300m<sup>2</sup>  
 4 salles de musiques de 50m<sup>2</sup>= 200m<sup>2</sup>  
 ( régies son + mixage de 50m<sup>2</sup>  
 + nouvelles technologies: 20m<sup>2</sup>  
 Accès étages et sous sols: 200m<sup>2</sup>

ACCES ETAGES  
 et S.SOL

Locaux pour les Arts et Spectacles

- |   |   |
|---|---|
|  Musique |  Divers<br>( locaux de services,<br>administration, ateliers ... ) |
|  Danse   |  Cafétéria   |
|  Théâtre |   |
| <b>Autres</b>   |   |
|  Bureaux |   |

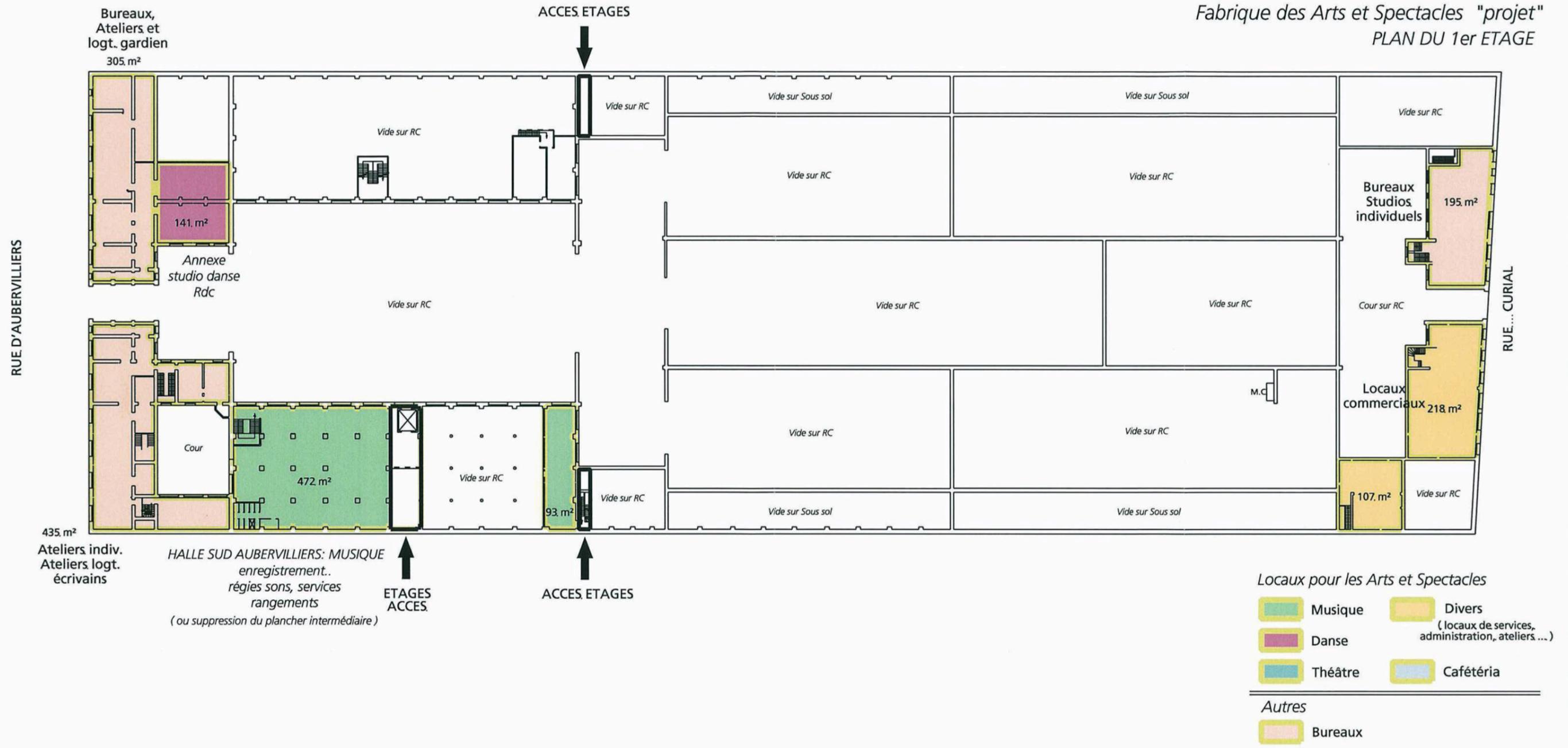
0 5m 25m

Mai 2000  
 apur  
 fond de plan DPA

104, rue d'Aubervilliers 75019  
 ( ancien bâtiment des Pompes Funèbres )

ESQUISSE DE PROGRAMME

Fabrique des Arts et Spectacles "projet"  
 PLAN DU 1er ETAGE



- Locaux pour les Arts et Spectacles
- Musique
  - Danse
  - Théâtre
  - Divers (locaux de services, administration, ateliers...)
  - Cafétéria
- Autres
- Bureaux

0 5m 25m  
 Mai 2000  
 apur  
 fond de plan DPA

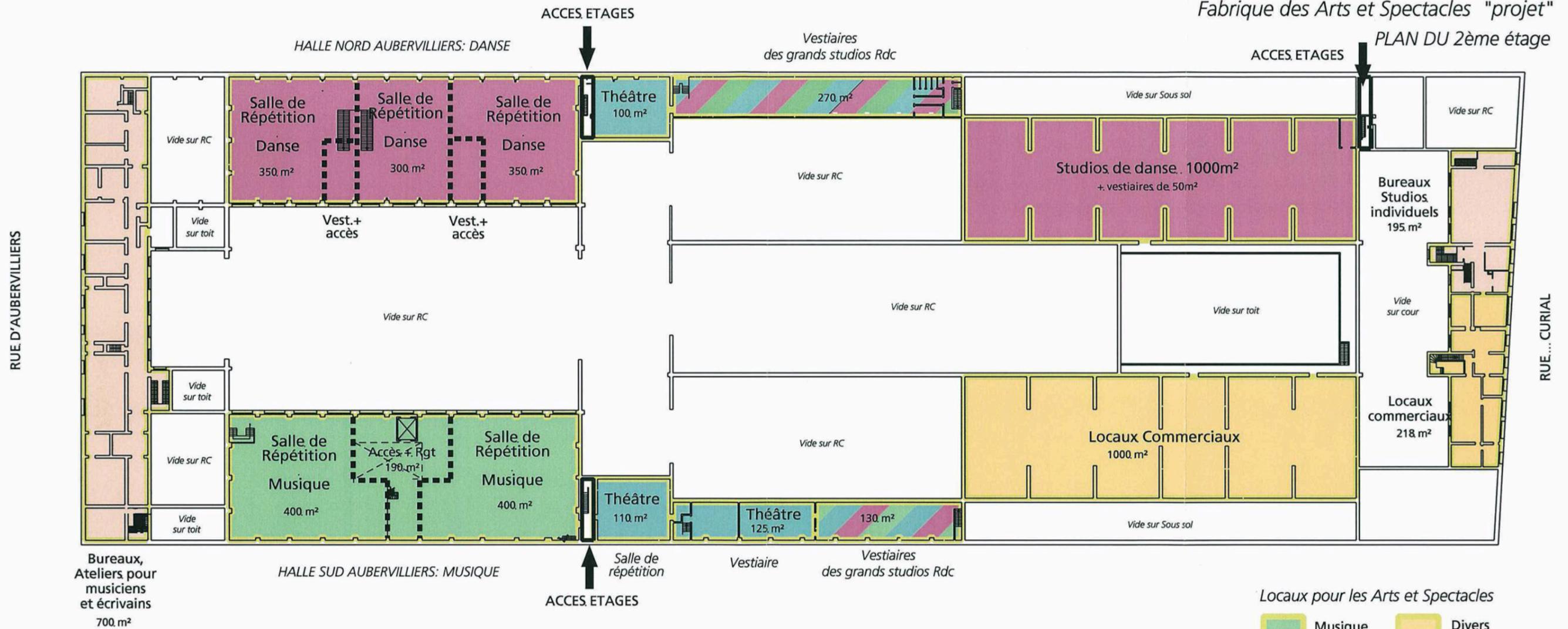
104, rue d'Aubervilliers 75019

( ancien bâtiment des Pompes Funèbres )

ESQUISSE DE PROGRAMME

Fabrique des Arts et Spectacles "projet"

PLAN DU 2ème étage



Locaux pour les Arts et Spectacles

- Musique
- Danse
- Théâtre
- Divers (locaux de services, administration, ateliers...)
- Cafétéria

Autres

- Bureaux

0 5m 25m

Mai 2000  
apur

fond de plan DPA

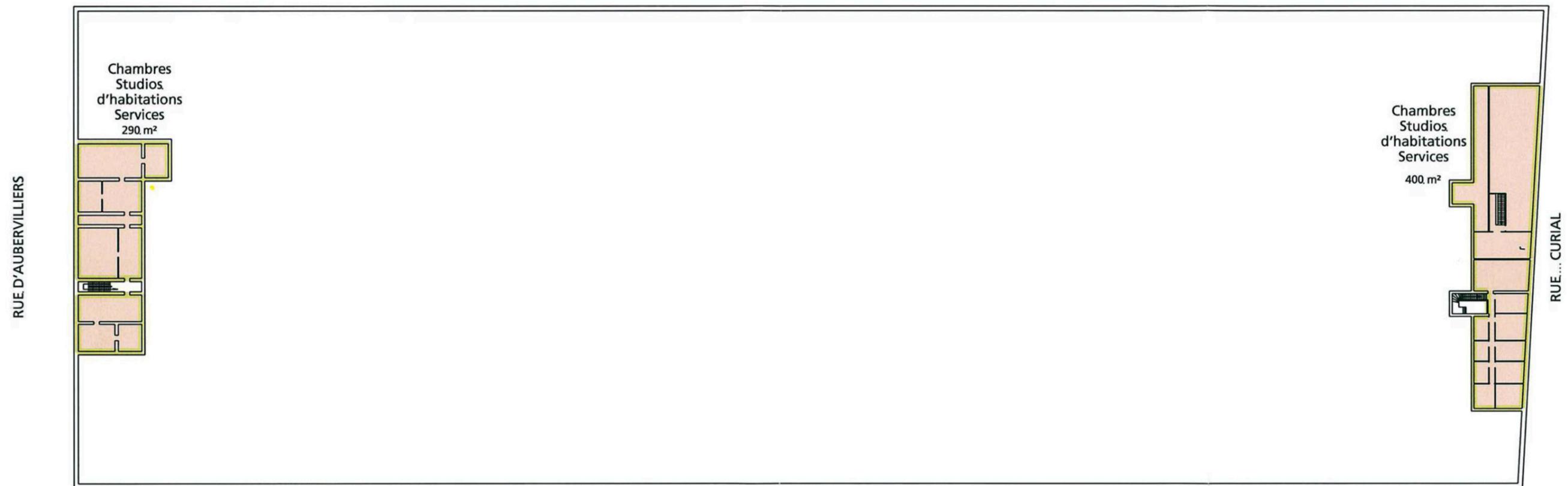
104, rue d'Aubervilliers 75019

( ancien bâtiment des Pompes Funèbres )

ESQUISSE DE PROGRAMME

Fabrique des Arts et Spectacles "projet"

PLAN DES COMBLES



Locaux pour les Arts et Spectacles

- |   |   |
|---|---|
|  Musique |  Divers<br>( locaux de services,<br>administration, ateliers ... ) |
|  Danse   |  Cafétéria   |
|  Théâtre |   |

Autres

- |   |
|---|
|  Bureaux |
|---|

0 5m 25m

Mai 2000  
apur

fond de plan DPA

**ANNEXE 3**

**Extrait du dossier d'inscription sur l'inventaire supplémentaire  
des monuments historiques**

**DRAC Ile de France – CRMH 1996**

## HISTORIQUE

### L'évolution du service des pompes funèbres

En France, depuis le décret du 23 Prairial de l'an XII, les fabriques des églises ( catholique et protestante) et consistoires (israélites) ont le monopole des pompes funèbres. Réunies en une sorte de syndicat en 1875 (A.N. F19.5518/3-décret du 27 octobre 1875), celles-ci possèdent le droit exclusif de faire « toutes fournitures pour la décence et la pompe des funérailles ». Un conseil d'administration est la structure centrale de ce syndicat . Treize membres le composent . Tous sont élus par des délégués des fabriques et consistoires; ils sont issus du milieu ecclésiastique à l'exception de l'Inspecteur des Pompes Funèbres.

La loi du 6 avril 1884 (A.N. F19. 5519 ) réorganise la distribution des tâches. Le conseil municipal règle " le mode et les conditions du transport "et les fabriques " dressent les tarifs et les tableaux gradués par classes".

La loi du 28 décembre 1904 met fin à un monopole qui depuis plus d'un siècle était confié au pouvoir religieux: Le service des Pompes Funèbres devient municipal. En exclusivité , il s'occupera du transport des corps , des décorations extérieures des maisons mortuaires et la fourniture des cercueils. L'Eglise conserve le privilège de fournir la tenture intérieure des maisons ainsi que la décoration des édifice du culte .

### L'établissement central de la rue d'Aubervilliers

Les bâtiments des Pompes Funèbres occupent l'emplacement de l'ancien abattoir municipal « Villette -Popincourt » créé en 1850 au lieu dit les Petits Noyers ( il s'étendait alors jusqu'au n°1 de la rue Curial) . Cet abattoir fut supprimé en 1867 après l'ouverture des abattoirs généraux de la Villette.

Le 27 mai 1870, le Conseil de Paris autorise la vente du terrain d'une contenance de 15.760 m<sup>2</sup> au profit des fabriques et consistoires. Sous la haute direction de Baltard, alors directeur des travaux d'architecture de la ville de Paris, l'architecte Delebarre de Bay , attaché aux travaux de la ville de Paris, auteur des asiles de Vincennes et du Vésinet, plus tard du couvent des Soeurs de l'Assomption , rue de Juigné à Paris XVIe ( 1878-1879) conçoit les plans et les devis de cet établissement.

Par délibération du 13 avril 1872, le conseil de Paris décide de faire construire cet édifice pour son propre compte et refuse par conséquent de ratifier la vente de 1870 malgré les protestations des fabriques (Archives de l'Archevêché - 4G3- Documents relatifs au service des Pompes Funèbres de la ville de Paris- 1866 à 1879).

Pendant tout le XIXe siècle, la construction "d'un bâtiment destiné à l'établissement d'une administration des décès "a été une source de conflits et de procès entre les différents intervenants.

Dès 1839 , une discussion s'était engagée sur ce sujet entre le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Justice et des Cultes. Le consistoire de l'église réformée considérant le coût financier trop élevé fit capoter le projet.

Trente ans plus tard , la construction d'un établissement fut de nouveau envisagé. Finalement, en 1852, le préfet choisit les rues d'Alibert et Bichat pour l'installation des pompes funèbres dans une construction déjà existante et inadaptée.

En 1874, l'administration funèbre s'installe finalement dans les nouveaux locaux des rues d'Aubervilliers et Curial.

L'aménagement des bâtiments tourne autour de plusieurs préoccupations. Il s'agit de concevoir un lieu d'exploitation ( ateliers, dépôts, bureaux administratifs , écuries ), un lieu de réception ( exposition des corps, salle pour les parents )et un espace de vie ( logements pour les menuisiers, les conducteurs, les cuisines etc... ) le tout dans un endroit remplissant tous les critères de salubrité en vue de l'entretien de la cavalerie.

Les calepins du cadastre (Archives de Paris - D1 /P4 -N°51) sont une mine de renseignements concernant le nouvel établissement de la rue d'Aubervilliers .

Ce lieu est avant tout un espace industriel où tout est centralisé.

L'architecte Delebarre et son assistant M.Godon , architecte lui aussi, ont dû prendre en considération de nombreux critères pour rendre ces locaux aussi fonctionnels que possible .

D'abord ,le stockage du matériel nécessaire à l'exécution des convois :

- matériel noir :- tentures pour la maison mortuaire, portail, intérieur de l'église ( draps, tapis, chemins, écussons, drapeaux ...)
- catafalques ( estrade destinée à recevoir le cercueil ) pour la maison mortuaire , l'église
- sièges et housses, boisseries ainsi que des appareils divers comme des gradins, des tréteaux...
- chassis de décoration
- luminaires et bronze
- draps de représentation pour catafalques et draps mortuaires pour corbillards
- garnitures et accessoires des corbillards

matériel blanc :- tentures pour la maison mortuaire , portail, draps mortuaires de représentation , garnitures de corbillard et brancard pour enfant...

équipages (chiffres de 1870) - 80 corbillards en service et 25 à confectionner  
- 111 chars  
- 92 berlines ( c'est à dire une caisse en bois montée sur un train à quatre roues ou voiture hippomobile ) et 8 à confectionner  
- 114 voitures de transports , chariots ou voitures diverses destinées au transport des tentures , livraison à domicile des cercueils, voitures de direction  
- 100 chevaux noirs et 6 blancs  
- harnais et ustensiles d'écuries

service ordinaire :- 161 draps noirs et 190 draps blancs

habillement : uniforme des porteurs, ordonnateurs, maîtres de cérémonies, cochers, tapissiers , ainsi que des garçon de bureaux et recettes, commissionnaires aux petites voitures

approvisionnement : marchandises, fourrages, cercueils , outils ( pour la tapisserie , la menuiserie, la sellerie ...)

réserve : 5173 cercueils de chêne, 732 cercueils de sapin , 177 voliges, 438 cercueils de plomb, 170 cercueils de zinc

On dénombre en tout 12 magasins (tentures , écussons, catafalques, décoration, harnais drapés, cuirs, petites bières, sciure, quincaillerie), 12 ateliers (menuiseries, brossoir, coupeurs, tapisserie, garniture de cercueil, armoiries, peinture, plomberie, sellerie, petits entretiens).

L'architecte a également prévu deux séchoirs ou buanderie pour veiller à l'entretien des tentures, 18 écuries pouvant accueillir plus de 3000 chevaux , une cour pour la cavalerie de 290 m<sup>2</sup>, une maréchalerie, 2 greniers à fourrage de 986 m<sup>2</sup> chacun , un réservoir de 50 000 litres d'eau, 24 remises de 4 voitures chacun.

Il est intéressant de connaître le fonctionnement ( plus de 150 convois par jour - chiffre de 1905 ) et les différents personnels ( un millier d'employés ) de cette institution pour mieux comprendre la physionomie de cet édifice qualifié d'"usine à deuil " par la presse de cette fin du XIXe siècle .

On distingue deux types d'agents parmi le personnel des pompes funèbres :

- des agents travaillant pour le compte de la mairie :
  - l'équipe d'encadrement : inspecteur ,sous-inspecteur, ordonnateur principal, contrôleur , régisseur,, secrétaire, commis aux écritures, chef secrétariat

- les agents en sous ordres divisés en deux catégories :
  - " les agents imposés par des mesures de police " :  
ordonnateurs (maîtres de cérémonie), porteurs et conducteurs de corbillard
  - les hommes de deuil : officiers à manteau, les conducteurs de chars et de voitures de deuil, les valets de pieds qui sont " tous dans les cortège à conduire les fournitures ou à les porter "
- et des agents travaillant pour l'entrepreneur , dans ses locaux :
  - les coursiers, les divers artisans etc...

Nous l'avons vu l'établissement des Pompes Funèbres est donc un lieu d'exploitation , "de commerce". mais aussi un espace de vie. Le personnel doit s'y sentir bien: un cabinet médical, un vestiaire et une salle pour les porteurs , un vestiaire pour les cochers ont été aménagés à l'attention du personnel.

Une gravure d'époque nous permet de comprendre l'utilité d'une telle organisation spatiale. La première fonction du vestiaire est bien sûr le rangement , mais il apparaît aussi que ce passage au vestiaire - les cochers étant obligés de revêtir l'uniforme sur le lieu de l'entreprise - devient un espace de détente : on mange, on joue, on lit, on discute.

L'illustration du vestiaire des croque-morts , c'est-à-dire des porteurs, révèle les mêmes caractéristiques : rangement, jeu (jeu de cartes ), discussion, toilette. .. Les porteurs ont même à leur disposition un barbier qui les prépare pour les convois.

Dans les deux cas, il s'agit de lieux de convivialité, d'espaces de rencontre , de communication , ce qui peut sembler surprenant dans un milieu où l'on cotoie quotidiennement la mort.

Cet espace doit aussi permettre de recevoir les familles , c'est la raison pour laquelle une salle leur est réservée , de même qu'une chambre où les modèles sont exposés.

Se reporter à la très belle étude de Christèle Falzon « Les Pompes Funèbres au XIXe siècle », Paris X, 1995

## DESCRIPTIF

C'est tout au fond de la Villette , rue d'Aubervilliers et rue Curial , dans un ancien « quartier enfumé par les locomotives de la ligne de L'Est » ,que se trouve l'administration des Pompes Funèbres de la ville de Paris .

La façade principale donnant sur la rue d'Aubervilliers est d'aspect monumental , quoique un peu sobre d'ornements, en pierre de taille et moellons taillés. Un corps de bâtiment central s'élève sur deux étages, prolongé de deux ailes plus basses. Le porche, dans l'axe, est monumental, souligné par un balcon à balustres en pierre. Les deux portes piétonnes latérales sont surmontées d'un demi-fronton. Au-dessus de la corniche du toit, se dresse au centre, un fronton incluant un motif carré en moulure. Cette partie du bâtiment a été modifiée ultérieurement . La façade postérieure du bâtiment forme un « U » aux courtes branches.

De l'entrée principale on voit se développer en une perspective graduée la grande remise où se trouvaient les chariots, les remises à corbillards et à berlines , les écuries, et enfin la sortie sur la rue Curial. Cette disposition permet d'embrasser en un seul coup d'oeil l'ensemble des divers services. De son bureau , le directeur pouvait ainsi surveiller facilement les entrées et les sorties des véhicules ainsi que l'activité des différents services. Des cours à ciel ouvert séparent les différents bâtiments en enfilade.

Une première halle, vaste , possède une charpente en ferme du système Polonceau à une bielle et arbalétriers en fer double « T ». Ces fermes reposent sur des colonnes de retombées en fonte engagées dans la maçonnerie des côtés.

De part et d'autre de cette halle éclairée par une grande et haute verrière , se situent des magasins et ateliers.

A la suite de celle-ci , viennent trois halles plus petites , accolées latéralement les unes aux autres et communiquant entre elles. éclairées par des verrières , elles sont composées d'une série de colonnes en fonte entretoisées par des arcs en fonte évidée.

Sur la principale, au sommet, un petit carillon est protégé par un auvent. Dans la dernière cour à ciel ouvert, vers la rue Curial , se dresse un réservoir, inutilisé : ses deux premiers niveaux sont en pierre de taille et le dernier entièrement en brique. Il est accosté de deux petites terrasses avec balustrades.

Le bâtiment sur la rue Curial (n°5) se compose d'un corps principal , longiligne , accolé de deux éléments plus bas percés de très larges baies vitrées . Il est en moellons et brique. La façade latérale nord , visible de la rue d'Aubervilliers, est aveugle sur toute la longueur entre les deux rues.

La distribution intérieure de l'établissement se présente ainsi :

- Concernant le bâtiment sur rue réservé à l'administration , on trouve principalement au rez-de-chaussée, à gauche, la salle des commandes , où tous les matins se réunissaient les employés attachés aux mairies des vingt arrondissements pour faire les déclarations des logements des décédés et en même temps commander le convoi suivant les classes demandées.

A l'entresol, toujours dans cette aile gauche, on trouve les bureaux des ordonnateurs et de l'administrateur principal ainsi que d'autres bureaux administratifs.

Au rez-de-chaussée , à droite en rentrant, se trouve la loge du concierge et le vestibule qui dessert les bureaux de la comptabilité , la caisse et le cabinet du directeur. Un escalier conduit à la salle du conseil et aux logements et bureaux des différents architectes.

Tout le premier étage de ce bâtiment sur rue est destiné au logement du directeur.

Dans la cour couverte, côté aile gauche, étaient placées les grandes échelles servant à tendre les tentures aux églises ou en ville aux logements des défunts.

On arrive à cette cour ,ou magasin des échelles, par un passage ayant accès dans la cour à ciel ouvert qui est entre le bâtiment sur rue et la remise des chariots.

A droite, un passage conduit à une autre cour à ciel ouvert et aux anciennes écuries et remises du directeur.

La grande halle qui fait suite au bâtiment d'entrée servait de remisage aux chariots destinées au transport des draperies , cercueils et autres accessoires servant aux services des enterrements. Ils étaient rangés de droite à gauche. Comme hier, cet espace sert aujourd'hui de parking.

Dans la partie à droite sont des locaux servant autrefois , au rez-de-chaussée ;de magasinage des boiseries de décorations , de bronzes et de candélabres, à l'entresol; d'anciens magasins d'habillement, chiffonnier et porte-drapeaux, magasin de tentures noires , armoire à écussons, atelier de coupes et de grands travaux et atelier de tapisserie. Seul le rez-de-chaussée est actuellement utilisé comme atelier. Le reste est désaffecté.

Dans la partie à gauche étaient emmagasinés les tentures , les garnitures de corbillards et les livrées. A l'entresol, on trouvait un atelier de décorations , un magasin pour celles-ci, un atelier de peintures avec étuves, un magasin de modèles, un atelier de menuiserie et la quincaillerie et corderie. A l'instar du bâtiment opposé le rez-de-chaussée seul est occupé laissant à l'abandon ces vastes espaces fort beaux.

L'A. P.U.R. a cependant loué une petite partie du premier étage afin de stocker ses maquettes d'architectures.

Tous ces locaux sont éclairés sur l'ancienne remise des chariots et fourgons par de grandes fenêtres et par des courettes vitrées.

A droite et à gauche de ces bâtiments sont deux escaliers qui conduisent au sous-sol, au grand magasin des cercueils. Ce vaste espace est construit sur piles et colonnes en fonte et voûté en arcs sur fers à T.

Dans la cour dite de l'horloge, faisant suite, on trouve à droite, entre ces bâtiments et celui des remises, un édifice servant primitivement de séchoir à air chaud. Depuis, on a supprimé sa partie supérieure. Lui faisant face, l'atelier de plomberie et de montage.

Après ces deux petites constructions viennent les remises qui servaient aux corbillards, berlins, chars et voitures de transport. Il y avait également un magasin dans lequel étaient entreposés les harnais drapés ainsi que le bureau du chef d'équipage et celui du chef de la carrosserie et sellerie.

Sous ces remises se trouvaient les écuries pouvant contenir jusqu'à 264 chevaux. On y accédait par un plan incliné. On y trouvait également une infirmerie pour 18 chevaux, un bain pour ceux-ci et une plate-forme à fumier à proximité. L'aération de ce vaste espace se faisait par l'intermédiaire de deux cours latérales aujourd'hui «à l'anglaise» autrefois fermées par des palissades en bois.

A l'entresol, se trouvaient des greniers à fourrage, aujourd'hui convertis en ateliers de mécaniques.

A la suite des remises, on découvre à nouveau une cour à ciel ouvert et le bâtiment sur la rue Curial servant à droite, au rez-de-chaussée, de maréchalerie, à gauche, de consigne au portier et de vestibule au préau des porteurs.

A l'entresol, des vestiaires. Un centre de protection de l'enfance occupe actuellement ces deux niveaux.

Au premier étage, le logement du chef des porteurs, les vestiaires des porteurs internes, celui des maîtres de cérémonies et la salle du barbier. Il sert aujourd'hui au service d'archivage des cimetières parisiens.

## RAPPORT JUSTIFICATIF

Les années 1870 marque un véritable tournant dans l'histoire des pompes funèbres en France. Au cours des trois premiers quarts du XIXe siècle, le clergé n'a jamais eu la possibilité d'envisager une main mise totale sur les funérailles- les révolutions de 1830 et 1848 faisant ressurgir les idéaux anticléricaux de 1789, proscrivant ainsi tout projet de régie directe-. Toutefois la religion a su profiter de la tourmente du début des années 1870. L'état de l'ordre social compose avec un clergé qui lui accorde son soutien, en attendant quelques concessions qui ne tardent pas à arriver.

Le décret d'octobre 1875 prescrit les cadres institutionnels de l'exploitation directe des pompes funèbres par les fabriques. Elles exerceront ce privilège jusqu'en 1904, année durant laquelle est votée la loi d'abrogation du monopole.

C'est dans ce climat tourmenté que la construction de l' «usine à deuil » est décidé. Le rôle de la municipalité a été déterminant dans l'édification de cet établissement de la rue d'Aubervilliers. C'est elle qui a permis au projet d'aboutir.

Le XIXe siècle a offert à cette administration les cadres juridiques de sa professionnalisation. L'organisation de cet établissement illustre bien cet effort : en concentrant les moyens de productions en un lieu déterminé on favorisait une plus grande efficacité non seulement dans l'exploitation , mais aussi dans l'organisation du personnel de service.

Pour quiconque veut apprécier l'attitude de la société française vis-à-vis de la mort en cette fin du XIX e siècle, cet édifice est important.

Le service funèbre doit rappeler la place que le défunt occupe au sein de la communauté. La pompe devient alors un instrument régulateur des rapports sociaux. On devine rue d'Aubervilliers , par l'étendue des magasins et l'importance des différents services en découlant, combien ce décorum avait d'importance .

Les préoccupations sociales et hygiénistes sont elles aussi encore lisibles dans l'architecture de cet édifice : si l'administration encadre davantage son personnel ( position stratégique du bureau de la direction dans l'axe des halles, divisions très hiérarchisées des ateliers et des bureaux etc...) , elle a ,dans le même temps , le souci de mener une politique sociale novatrice (mise en place d'espace de vie comme les logements , les vestiaires, les cuisines , etc...).

Quant aux écuries, le manque de place a contraint l'architecte à les installer en sous-sol . Le confort des chevaux n'en a pas pour autant été oublié ( aération , bain, courettes, etc...).

L'édification d'un tel établissement , propriété des pompes funèbres, est une nouveauté dans cette fin du XIXe siècle. Outre l'originalité du programme, il faut souligner le grand soin apporté à cette architecture fonctionnaliste, proche de l'architecture des grandes gares.

Depuis 1983, le service municipal des pompes funèbres a perdu son monopole. Le personnel, qui a compté jusqu'à 1200 ouvriers - en 1904 -, encore 800 avant 1983, n'emploie plus que 180 personnes aujourd'hui.

L'ensemble des bâtiments est encore bien entretenu et a été relativement peu remanié. En revanche, ceux-ci sont actuellement en grande partie désaffectés, les ateliers depuis longtemps abandonnés, le stationnement des chevaux remplacés par des parkings à voitures, en nombre d'ailleurs réduits.

Nous sommes loin de la prose lyrique de Ch. Nicolle qui écrivait en 1904 :

« Plus loin, on arrive à un bâtiment coquet, enguirlandé de lierre où des menuisiers travaillent en chantant dans une saine odeur de chène et de sapin. Les marteaux frappent, les scies grincent, les rabots ronflent et peu à peu se façonnent les lits de repos (...) Il faut descendre enfin dans les sous-sols et là le spectacle n'est point banal. De falotes lueurs de becs de gaz éclairent des entassements de 7 000 cercueils de toutes formes, de tout prix, rangés là comme des biscuits. L'oeil terrifié d'abord s'y fait. Edgar Poë eût aimé rêver sous ces voûtes silencieuses. On est content de retrouver le soleil dans la cour où vont et viennent en leurs pittoresques costumes, maîtres de cérémonies, officiers de manteau, huissiers à chaîne, valets de pied et hommes de deuil (...) »

**Paris - XIXe arrondissement**

**Monument : Service municipal des Pompes Funèbres**

**Adresse :** 104-106 rue d'Aubervilliers - 5 rue Curial

**Propriétaire :** la ville de Paris

**Protections déjà existantes :** aucune

**Extension de protection proposée :** I.S.M.H. en totalité des bâtiments et des cours compris sur la parcelle

**Epoque de construction :** 1872-1874

**Sources :**

Archives de Paris-D1 P4 ( calpins du cadastre)

Archives du diocèse - 4<sup>r</sup> C 9 / 4 G 3

BAVP - Vafflard " Le service des pompes funèbres de la ville de Paris "Projet d'organisation 18 oct. 1869

- imp. n°54 Rondelet ( 1871-1872 : construction des bâtiments et autorisation d'emprunt par les fabriques et consistoires)
- imp.n°11 Morin ( 1879 : proposition tendant à réorganiser le service des pompes funèbres

**Renseignements bibliographiques :**

- Falzon Christèle « Les Pompes Funèbres au XIXe siècle », Maitrise d'Histoire - Paris X - 1995 ( consultable aux archives du Diocèse )
- « Les nouvelles annales de la construction », mars 1875
- « Vie et histoire du XIXe arrondissement », ed. Hervas , 1987
- Champeaux, Gilbert de " Observations sur la régie des pompes funèbres de la ville de Paris ", 1873 ( VP -15377)- B N
- Forge, Henry de " L'usine du deuil, le mois littéraire et pittoresque " (BHVP 124841)
- Hillairet Jacques « Dictionnaire historiques des rues de Paris »
- « Dictionnaire par noms d'architectes , des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles », Ville de Paris , 1991
- « Dictionnaire des Monuments de Paris », Paris , Hervas, 1992

### Documents graphiques et photographiques connus :

- B.N. Estampes - Microfilms Topo Va 328 - H. 93464 à H.93766
- Archives de la Seine - Atlas 196
- « Les nouvelles annales de la construction », mars 1875
- Sottlog F. " Les pompes funèbres " 15 litographies "L'assiette au beurre "n°31 - 2 nov. 1901, Paris
- Strauss " Paris ignoré -550 dessins inédits", May et Motteroz, 1892, Paris

### Matériaux de construction :

- Gros oeuvre : briques et pierres combinées par assises pour les bâtiments des communs (écuries et remises) et des magasins. Le bâtiment principal sur la rue d'Aubervilliers est en pierre de taille et moellons taillés.
- La façade sur la rue Curial est en moellons et briques : la brique a été employée pour les encadrements , les bandeaux , les corniches et pieds droits.
- La charpente des remises est en ferme du système Polonceau à une bielle et arbalétriers en fer double T.
- Les fermes de la remise reposent sur des colonnes de retombées en fonte engagées dans la maçonnerie

### Historique :

Le service municipal des pompes funèbres est constitué d'un ensemble de bâtiments construit de 1872 à 1874 par l'architecte Delebarre de Bay à l'emplacement de l'ancien abattoir Villette-Popincourt.

Rare témoignage du passé dans ce quartier, cet édifice est avant tout un espace industriel où tout est centralisé. C'est à la fois un lieu d'exploitation ( ateliers, dépôts, bureaux administratifs, écuries etc...), un lieu de réception (exposition des corps, salle pour les proches) et un espace de vie (logements , cuisines). L'ensemble est perceptible d'un seul coup d'oeil dès le franchissement du porche. En une perspective graduée , on voit se développer deux vastes halles métalliques éclairées par des verrières.

Des cours à ciel ouvert séparent les différents bâtiments en enfilade.

**Date:** Janvier 1996

**Signature :** Christelle INIZAN